

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03456 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NAAMANE ABDELHAK

Date de naissance : 20/06/1956

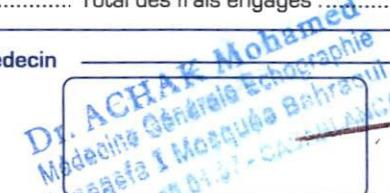
Adresse : 7, Rue 67 Hay My ~~Abdelhak~~ ABDULAH - CS 44

Tél. : 069.89.53.570

Total des frais engagés : 503.80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/01/21

Nom et prénom du malade : HOUSSEINI FAKIR

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Accompagnant  Enfant

Nature de la maladie :

Infection respiratoire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 20/01/21

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/01/2021	C		150 DH	DR. ACHAK MOHAMED Médecin Chirurgien Dentiste Echographie Bébés Télé: 022 49 91 02 Casablanca

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL AZHAR DIOUR MOHAMED 133, Bd. Tariq Hay Mly. Abdellah Casablanca - Tél: 0522 215 906 INP: 092003893	14.01.2021	353.80

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				MONTANTS DES SOINS
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
COEFFICIENT DES TRAVAUX				
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
H	25533412 00000000	21433552 00000000		
D	00000000 35533411	00000000 11433553		
B				
G				
[Création, remont, adjonction]				DATE DU DEVIS
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Mohamed ACHAK

OMNIPRATICIEN  
Médecine Générale

N° 4, Lissasfa 1 - Km 9 - Route d'El Jadida  
( mosquée Al bahraoui ) - Casablanca  
Tél. : 05 22 65 01 37

الدكتور محمد عشاق  
الطب العام

4، ليساسفة 1، كلم 9 طريق الجديدة  
(مسجد البحراوي) الدار البيضاء  
الهاتف : 05.22.65.01.37

Nom.

Age.

Poids.

Casablanca, le

14/01/21

Abdellah MOUSSALI

1. Coque le Gedebah 1/2  
1841 x 2/3 mets

24.45

2. Mixol  
02/01/2021 x 2/3 mets

38.5

3. Algite ischaïque x 3/4

21.8

4. Dazzen 1/2 x 2/3 mets

PHARMACIE AL AZHAR  
Doktori MOHAMED  
32000 Casablanca Tel: 0522 215 966  
INP: 152022535  
22100 Bd Hassan II  
35388

5. Clavacine 1/2  
1841 x 3/4 x 8/9 mets

Dr. ACHAK Mohamed  
Médecine Générale Echographe  
Casablanca / Mosquée Bat  
Tél. 0522.65.01.37 CASABLANCA

LOT 192362  
EXP 10/22  
PPV 24,40 DH

PPV (DH) :

LOT N° :

UT. AV.:

38,80

موكسول®

أميروكسول

بدون سكر

LOT 207115  
EXP 06/22  
PPV 21DH80

PPV:  
EXP:  
Lot N°:

47,80